

LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE AU SÉNÉGAL

Le Conseil constitutionnel sénégalais est-il une juridiction ? Quelles sont les attributions du Conseil constitutionnel ? Quel est le rôle du juge constitutionnel dans le fonctionnement du système politique ? Quelles sont les réformes nécessaires à la justice constitutionnelle dans le cadre de la réforme des institutions ? Voilà les questions auxquelles cet ouvrage tente d'apporter des réponses. Au Sénégal, la création du Conseil constitutionnel par la loi constitutionnelle du 30 mai 1992 se déroulait dans un contexte global de redéfinition de l'ordre juridique et politique en Afrique. La libéralisation politique s'accompagne d'un renouveau de la justice constitutionnelle. Elle visait l'approfondissement de la démocratie par le renforcement de l'Etat de droit et la protection des droits fondamentaux. Les pouvoirs publics ambitionnaient de faire du Conseil constitutionnel le défenseur et l'interprète de la Constitution afin d'assurer la primauté du droit et de permettre aux justiciables d'éciper l'exception d'inconstitutionnalité.

Vingt ans après l'instauration de la juridiction constitutionnelle, le bilan est très contrasté. Il oscille entre réception des techniques et méthodes du contrôle de constitutionnalité et rejet par l'opinion publique, des multiples décisions d'incompétence –souvent juridiquement justifiées, du Conseil constitutionnel. La construction d'un contre-pouvoir juridictionnel s'est manifestée depuis l'indépendance, en 1960, par deux éléments fondamentaux. D'une part, par la création d'un cadre propice à l'épanouissement de la justice avec la construction d'un système juridictionnel reposant sur l'unité de juridiction et la dualité contentieux coiffée par une Cour suprême. D'autre part, les principes constitutionnels de séparation des pouvoirs, d'indépendance de la justice et d'immovibilité des magistrats constituaient les clés de voûte de ce système juridictionnel.

A l'expérience, la réforme de 1992 instaure une juridiction spécialisée dans le contrôle de constitutionnalité, définit les règles relatives au statut des membres du Conseil constitutionnel (nomination, profil des membres, indépendance) et des règles du procès constitutionnel (modalités et délais de saisine, nature et modes de contrôle, autorité des décisions, etc.). En plus, l'exercice de la justice constitutionnelle par le contrôle de constitutionnalité des lois et des engagements internationaux, le règlement des conflits de compétence entre les juridictions suprêmes et la régulation de la démocratie par la justice électorale parachèvent l'édifice visant à réaliser un Etat de droit démocratique au Sénégal.

Cependant, la réception de la justice constitutionnelle par l'examen du rôle du juge constitutionnel dans la vie politique depuis l'alternance de 2000 et la contestation massive du Conseil constitutionnel lors de l'élection présidentielle de 2012 montrent les difficultés d'enracinement de la démocratie constitutionnelle au Sénégal. Cette situation met à rude épreuve la Haute instance et rend inéluctable sa réforme que tous les sénégalais appellent de leurs vœux.



El Hadji Omar DIOP est docteur en droit, diplômé en Administration électorale et Enseignant-chercheur des Facultés des sciences juridiques et politiques à Dakar. Il est chargé de cours et de travaux dirigés en droit constitutionnel, en droit international et en relations internationales. Coordonnateur de l'Observatoire de la vie institutionnelle et politique en Afrique (O.V.I.P.A) récemment créé, il est auteur des ouvrages suivants : *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique...* (2006), *A la recherche d'une formule achevée de construction de la neutralité électorale : la création de la Commission électorale nationale autonome (CENA) au Sénégal* (2007), *Partis politiques, Démocratie et réalités sociales au Sénégal* (2011).

ISSN...0850-9549
CREDILA

Prix :
Afrique : 10 000 frs Cfa
Europe : 30 euros

CREDILA /
OVIPA

La justice constitutionnelle au Sénégal

Essai sur l'évolution, les enjeux et les réformes
d'un contre-pouvoir juridictionnel

El Hadji
Omar DIOP

El Hadji Omar DIOP

La justice constitutionnelle au Sénégal



*Essai sur l'évolution, les enjeux et les réformes
d'un contre-pouvoir juridictionnel*

CREDILA / OVIPA